

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°15 du 29 mars 2013

PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)

Texte n°3

ARRÊTÉ N° 1352/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG
modifiant l'arrêté n° 153/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 10 janvier 2013 portant dissolution du cercle mixte de la marine à
Toulon.

Du 5 mars 2013

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : *bureau « réglementation générale »*.

ARRÊTÉ N° 1352/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG modifiant l'arrêté n° 153/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 10 janvier 2013 portant dissolution du cercle mixte de la marine à Toulon.

Du 5 mars 2013

NOR D E F E 1 3 5 0 2 9 4 A

Texte modifié :

Arrêté n° 153/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 10 janvier 2013 (BOC N° 5 du 25 janvier 2013, texte 13 ; BOEM 686.4.1.2).

Référence de publication : BOC N°15 du 29 mars 2013, texte 3.

Le ministre de la défense,

Vu l'arrêté n° 153/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 10 janvier 2013 portant dissolution du cercle mixte de la marine à Toulon,

Arrête :

L'arrêté n° 153/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 10 janvier 2013 est modifié comme suit :

Art. 1^{er}. À l'article 1^{er}.

Supprimer : « et mis en liquidation ».

Art. 2. Supprimer l'article 3.

Art.3. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 1^{re} classe,
directeur central adjoint du service du commissariat des armées,*

Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE.